

## **Compte-rendu du Conseil Municipal** **Séance du jeudi 9 mars 2017**

L'an deux mil dix sept, le neuf mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19 h 00 en séance publique ordinaire, à la mairie de la commune d'Aubigny-en-Plaine sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DINET, Maire.

**Étaient présents :** M. Jean-Claude DINET  
Mme Sylvie CLAIRET  
Mme Fanny BOUVERET – Mme Mireille MARCILLAT – M. Frédéric PISSIS – M. Manuel FERNANDEZ - M. Patrice ANDRIEU

**Absent excusé :** M. Sébastien MICHÉA donne pouvoir à Mme Sylvie CLAIRET

M. Frédéric PISSIS est désigné secrétaire de séance.

Assistait également Mme Maryline MOISSENET, secrétaire de mairie.

Date de convocation : 27/02/2017



Monsieur le Maire porte à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la réunion de conseil du jeudi 26 janvier 2017. Aucune observation n'est émise, le conseil municipal approuve ce procès-verbal à l'unanimité.

### **Choix prestataire assainissement :**

Le Maire procède à l'ouverture des 3 plis contenant les devis pour les travaux d'assainissement non collectif des bâtiments communaux.

SARL MIROT :	10808.00 € H.T. pour la mairie et l'école 9618.00 € H.T. pour la salle des fêtes et le futur logement communal
SARL MOUILLON Olivier :	12000.00 € H.T. pour la mairie et l'école 12000.00 € H.T. pour la salle des fêtes et le futur logement communal
Entreprise CLB :	11570.00 € H.T. pour la salle des fête et mairie 15925.00 € H.T. pour l'école et le logement communal.

Le conseil municipal constate que le devis de l'entreprise CLB ne correspond pas à la demande de travaux, la modification de destination des bâtiments communaux n'ayant pas été prise en compte. Le conseil examine les deux autres devis et, après en avoir délibéré, accepte le devis de la SARL MIROT pour un montant total de 20426.00 € H.T (24511.20 € T.T.C.).

Le Maire rappelle que ces travaux sont subventionnés par l'Agence de l'Eau à hauteur de 3000 € par bâtiment (et non par installation).

### **Demandes subventions Conseil Départemental pour travaux de réhabilitation des bâtiments communaux :**

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire de changer toutes les menuiseries extérieures de la salle des fêtes et du logement communal afin d'atteindre de bons niveaux de performance thermique. La dépense a été ajoutée au montant global des travaux.

Compte tenu du montant important des travaux de réhabilitation des bâtiments communaux, le Maire informe qu'il convient de procéder à une demande d'aide auprès du Conseil Départemental, dans le cadre de « Village Côte d'Or », « Bâtiments et édifices publics communaux non protégés », « Programme de Soutien à la Voirie » et « Produit des amendes de police ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les travaux de réhabilitation des bâtiments communaux pour un montant total actualisé de 450216 € H.T. et sollicite le concours du Conseil Départemental pour les différents travaux.

## SICECO : modification des statuts :

Le Maire informe que le comité syndical du SICECO a adopté une modification de ses statuts par délibération du 01/02/2017 :

- 7 communes du Grand Dijon sont retirées du SICECO à compter du 01/01/2017 ;
- 24 communes du SERT de Plombières-les-Dijon qui ne font pas partie du Grand Dijon sont intégrées au SICECO à partir du 01/01/2017 et sont réparties dans différentes CLE ;
- 2 communes du SICECO permutent, la commune de Gergueil de la CLE 2 à la CLE 6 et la commune d'Urcy de la CLE 6 à la CLE 2 ;
- Adhésion au syndicat des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (15 Communautés de Communes en ont fait la demande).

Le Maire propose au conseil municipal de les approuver.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'assemblée générale du comité syndical du SICECO en date du 1<sup>er</sup> février 2017, approuve l'adhésion des 15 Communautés de Communes, autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents afférents à ce dossier.

## Contrat de tontes 2017 :

Le Maire indique qu'il convient de poursuivre l'entretien des accotements enherbés de la commune. Il rappelle que l'EURL BOUILLOT Franck a effectué 10 tontes en 2016 pour un montant total de 4200.00 € T.T.C. Il soumet un devis actualisé mentionnant le prix à la tonte de 420.00 € T.T.C., avec un nombre de tontes variable selon la pousse (10 à 15 tontes pour l'année).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que les accotements enherbés de la commune soient toujours entretenus par une entreprise et accepte le devis de l'EURL BOUILLOT Franck pour un prix à la tonte de 420.00 € T.T.C.

## Questions diverses :

### ➤ Indemnité percepteur :

Le Maire indique que la trésorière, Mme Marie-Françoise LAY, sollicite les indemnités de conseil et de confection du budget de l'exercice 2016 pour un montant de 240.88 € net.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de verser les indemnités de l'exercice 2016 à Mme LAY pour un montant net de 240.88 €. Les crédits seront prévus au BP 2017 et le conseil autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier. Il précise que Mme LAY sera présente en mairie le 30/03/2017 et que la réunion de conseil pour le vote du budget aura lieu le même jour à 19h00.

### ➤ Bureau de vote élections présidentielles :

Le Maire rappelle les dates des élections présidentielles : les 23 avril et 7 mai 2017. Dans le cadre de l'organisation de ces élections, il sollicite les conseillers municipaux pour la tenue du bureau de vote ainsi que tout électeur de bonne volonté. Le bureau de vote sera ouvert de **8h00 à 19h00**.

Un premier planning peut déjà être établi mais sera à compléter :

### **ELECTIONS PRESIDENTIELLES DU 23 AVRIL 2017**

8h00-10h00	Frédéric PISSIS – Karine PISSIS - Denis CLAIRET (à confirmer)
10h00-12h00	Mireille MARCILLAT – Fanny BOUVERET – Sylvie CLAIRET
12h00-14h00	Manuel FERNANDEZ – Amandine COLARD – A COMPLETER
14h00-16h00	A COMPLETER
16h00-19h00	Patrice ANDRIEU – Jean-Claude DINET – A COMPLETER

### **ELECTIONS PRESIDENTIELLES DU 7 MAI 2017**

8h00-10h00	Frédéric PISSIS – Karine PISSIS – A COMPLETER
10h00-12h00	Mireille MARCILLAT – Fanny BOUVERET – Sylvie CLAIRET
12h00-14h00	A COMPLETER
14h00-16h00	A COMPLETER
16h00-19h00	Patrice ANDRIEU – Jean-Claude DINET – A COMPLETER

Le Maire indique que le planning de tenue du bureau de vote pour les élections législatives qui auront lieu les 11 et 18 juin 2017, sera établi lors d'une prochaine réunion de conseil.

➤ Tour de table :

Patrice ANDRIEU informe le conseil municipal que le SBV (Syndicat Bassin de la Vouge) va procéder à des travaux en aval du pont situé à l'entrée du village.

La séance est levée à 20h05.

A Aubigny-en-Plaine, le 16 mars 2017

Les conseillers municipaux :

LE MAIRE,  
Jean-Claude DINET